

adopté

le 30 juin 1975.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à la Convention entre les Etats-Unis et le Costa-Rica pour l'établissement d'une Commission interaméricaine du thon tropical, signée à Washington le 31 mai 1949.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1599, 1674 et in-8° 281.

Sénat : 334 et 400 (1974-1975).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion du Gouvernement français à la Convention entre les Etats-Unis et le Costa-Rica pour l'établissement d'une Commission interaméricaine du thon tropical, signée à Washington le 31 mai 1949, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1975.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 334 (1974-1975), Sénat.